

Programme Danse-Compétitions



ÉCOLE DE DANSE
QUATRE TEMPS

Guide d'informations 2024-2025

Classification

Les élèves qui auditionnent pour le programme Danse-Compétitions, seront évalués par groupe d'âge et par discipline. Par la suite, les élèves sélectionnés seront divisés par troupe selon le calibre et la moyenne d'âge de chacune d'entre elles pour chaque discipline. Il est donc possible que des élèves d'âges différents mais de niveau semblable soient classés ensembles dans une même troupe.

Les élèves choisis sont appelés par téléphone à la date indiquée sur le formulaire d'inscription disponible sur notre site web.

Conditions d'admission

- Avoir été sélectionné lors des auditions
- Respecter toute autre recommandation conditionnelle à l'admission suivant le processus d'auditions (s'il y a lieu)
- S'inscrire à un cours de danse régulier du programme Danse-Loisirs ou être inscrit au programme Danse-Études
- Régler les frais d'inscription du programme Danse-Compétitions
- Retourner le protocole d'entente complété et signé au moment de l'inscription au programme

Tarification

La tarification comprend les heures de formation, d'encadrement, de pratique des danseurs, la participation aux générales et aux spectacles de l'École ainsi que les frais d'inscription aux trois compétitions prévues au calendrier. Aucun rabais ne pourra être appliqué aux tarifs.

Pour présenter un solo ou un duo, les danseurs intéressés doivent en faire la mention dans leur formulaire d'inscription aux auditions. Les candidatures seront évaluées à la suite des auditions afin de sélectionner les danseurs qui pourront présenter ce type de numéro.

*Notez qu'un minimum de danseurs est requis pour maintenir la tarification initiale ou les activités de chacune des troupes.

*Les taxes de vente s'appliquent pour les danseurs de 15 ans et plus.

À noter que : Le maquillage, les costumes et les accessoires nécessaires à la participation aux compétitions sont **à la charge** des participants.

Détails	
Troupe et solos	Tarification annuelle
Troupes régulières	915,00\$
MégaTroupe (Hip hop)	450,00\$
Solo	935,00\$
Duo	565,00\$

Compétitions

Compétitions prévues au calendrier :

- **Hit the Floor** (Saint-Hyacinthe) – 10 au 13 avril 2025 (Centre des congrès Saint-Hyacinthe)
- **Viewdance Challenge** (Québec) – 24 au 27 avril 2025 (Centre des Congrès de Québec)
- **Hit the Floor** (Québec) – 15 au 19 mai 2025 (Centre de foires de Québec - ExpoCité)

Nous recommandons à nos danseurs de participer à des classes de maîtres, une convention ou encore un camp de perfectionnement afin d'élargir leurs horizons et de parfaire leur pratique de la danse. Nous partageons les informations sur les conventions et les camps que nous jugeons pertinents pour nos danseurs mais nous sommes disposés à recommander des activités plus spécifiques et personnalisées à la demande des parents.

Tous les danseurs, de chacune des troupes, doivent obligatoirement participer aux trois compétitions prévues au calendrier.

Les **apprentis** ne sont pas dans l'obligation de s'y présenter, mais doivent être prêts à y assister dans le cas d'un remplacement. Nous confirmerons la présence des apprentis aux compétitions quelques semaines à l'avance avant la date limite d'annulation des frais de réservation d'hôtel pour chacune des compétitions.

À noter que **le transport, l'hébergement et les dépenses personnelles** sont à la **charge** des parents. Il est possible de prévoir entre vous du co-voiturage ou du co-chambrage selon votre horaire de passation. Nous recevons généralement les horaires des compétitions un mois à l'avance. Nous vous transmettons ensuite un horaire personnalisé du déroulement pour chacune des compétitions.

Suivant la réception de votre horaire, vous serez en mesure d'annuler les nuitées dont vous n'aurez pas besoin (Il est donc très important de bien vous informer sur la politique d'annulation de votre hôtel/Airbnb). Nous vous conseillons de prévoir vos réservations une journée avant et une journée après les dates prévues pour chacune des compétitions au cas où vous passeriez tôt le matin/tard le soir ou en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Les danseurs d'âge mineur doivent être accompagnés d'un adulte responsable lors de toutes les compétitions.

Pratiques et Spectacles

L'horaire des pratiques des troupes peut varier en fonction de plusieurs facteurs (ex. ajout d'une pratique supplémentaire avant une performance, reprise d'une pratique importante, etc.) Les troupes de ballet et de hip hop (à l'exception de la mégatroupe) participeront aux spectacles de Noël cette année. La participation aux trois compétitions est prévue pour toutes les activités.

Détails	
Troupes régulières	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 pratique par semaine (durée 2h) *21 septembre au 7 décembre 2024 et 18 janvier au 24 mai 2025 ○ Selon un horaire prédéterminé et fourni en début d'année, certaines pratiques régulières de 2h seront réduites à 1h30 afin de réinvestir ces 30 minutes accumulées en classes techniques et en ateliers spécialisés pour les besoins du programme.
NOUVEAUTÉ ! Mégatroupe (Hip hop)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une pratique de 2h à fréquence bimensuelle (une semaine sur deux) selon un horaire prédéterminé remis en début d'année. Le tout aura lieu sur soir de semaine. <p>*Les candidats aux auditions doivent avoir un minimum de 2 ans d'expérience en hip hop au loisir, au danse-études ou au danse-compétitions *Un minimum de 18 participants est requis pour l'ouverture de la troupe.</p>
Solos & Duos	<ul style="list-style-type: none"> ○ Solos en semi-privé (deux solistes ou ensembles avec le même entraîneur) représente 12h de répétition

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un solo en privé (un(e) seul(e) soliste avec l'entraîneur) représente 10h de répétition ○ Un duo en semi-privé (le duo uniquement avec l'entraîneur) représente 10h de répétition
--	--

Les cours de la session d'automne débutent le samedi **21 septembre** et se terminent le lundi 7 décembre inclusivement. Il y aura congé de pratiques du 12 au 14 octobre inclusivement en raison du congé de l'Action de grâce. À l'hiver, les cours réguliers et le danse-études débiteront vendredi le 10 janvier et les pratiques du danse-compétitions débiteront quant à elles le **18 janvier**.

Lorsque l'École de danse est fermée ou que les cours loisirs sont suspendus (ex. vacances des fêtes, pâques, relâche scolaire, etc.) il n'y a pas de pratique des troupes. Si tel est le cas (reprises ou répétitions supplémentaires), votre présence est requise et vous en serez avisés à l'avance.

Code d'éthique

Engagement – Respect – Accomplissement - Performance

Voici un aperçu des engagements que tu devras respecter si tu es choisi, à la suite des auditions du 23-24-25 août prochains, pour faire partie du Programme Danse-Compétitions de l'École de danse Quatre Temps. Tout au long de l'année 2024-2025, tu auras le privilège de représenter l'ÉDQT lors de diverses activités et compétitions. Ces expériences enrichissantes en danse te permettront de progresser tant au niveau technique qu'artistique.

Afin de te permettre de mener à bien ce défi, l'équipe d'encadrement du programme te soutiendra dans tes efforts et ton engagement.

Le Programme Danse-Compétitions est basé sur les quatre grands principes suivants :

Engagement – Participation active, motivation et attitude positive.

Respect – De soi, des personnes qui gravitent autour de l'ÉDQT, de l'individu danseur ou employé, des politiques, de la santé du danseur.

Accomplissement – Équilibre entre de plaisir et le travail, efforts constants, sentiment de compétence et d'appartenance.

Performance – Volonté de progresser à un niveau supérieur en danse, mettre les efforts nécessaires à l'atteinte de mes objectifs pour moi-même ainsi que pour ma troupe.

Dans le but d'assurer le bon fonctionnement du programme, l'École de danse te demandera ainsi qu'à tes parents d'accepter et de respecter les règles énumérées dans ce code d'éthique.

Éthique du danseur

Les danseurs doivent en tout temps démontrer de la motivation, une attitude positive, un engagement personnel ainsi que des efforts soutenus. Ils ont également la responsabilité de se présenter aux heures prescrites des pratiques et des activités prévues au calendrier.

Tout retard ou absence devra être motivé à l'avance par téléphone à la réception de l'ÉDQT en précisant la raison. Aucune absence n'est tolérée sauf pour des motifs sérieux. Faire partie du

Programme Danse-Compétitions est un processus d'investissement important qui doit être respecté de tous. En cas d'absence, la coordonnatrice devra évaluer la situation en concertation avec l'entraîneur et des mesures de rattrapage pourraient être exigées à vos frais. Il est aussi de la responsabilité du danseur de consulter ses pairs ainsi que son entraîneur afin de reprendre les éléments qui ont été vus lors de son absence.

Lors des sorties/compétitions à l'extérieur, tous devront respecter l'horaire, les consignes données ainsi que le couvre-feu.

Aucun commentaire ou comportement désobligeant envers un collègue, un enseignant, un professeur ou toute autre personne de ton École ou d'une autre école de danse ne sera toléré. Tous doivent être respectueux envers les gestionnaires et employés/bénévoles/parents associés de près ou de loin aux événements.

Le danseur du programme Danse-Compétitions s'engage à suivre un cours au secteur Loisirs ou Danse-Études à l'ÉDQT selon l'horaire établi et ce, tant pour la session d'automne que celle d'hiver/printemps. La présence aux cours et l'assiduité de même qu'un comportement exemplaire doivent vous suivre dans toutes vos implications à l'ÉDQT. Un style de danse précis au secteur Loisirs pourrait être conditionnel à votre participation au Programme Danse-Compétitions. Veuillez noter que le niveau dans lequel le danseur est inscrit doit correspondre à son niveau technique.

Lorsque le danseur et son parent acceptent de s'engager dans le Programme Danse-Compétitions, ils doivent prendre en considération leurs engagements personnels, professionnels et scolaires. Ils doivent également tenir compte des engagements relatifs à leur participation au Programme Danse-Études, à l'ajout d'une discipline supplémentaire ou à leurs responsabilités d'assistance/d'enseignement si tel est le cas. Il est important d'évaluer l'ensemble de ces données pour prévoir votre gestion du temps ainsi que de repos.

Nous requérons aux danseurs de garder leurs appareils électroniques et leurs téléphones dans leur sac ou leur casier pendant les cours et les pratiques. Nous souhaitons également porter à votre attention que lorsque vous prenez des images avec vos cellulaires sur lesquelles d'autres personnes figurent en dehors de nos studios, vous devez prendre en considération la notion de consentement de ces personnes à être publiées sur vos réseaux sociaux personnels dans le cas où vous souhaitez partager ce type de contenu.

Il est de la responsabilité du danseur de se réviser ses routines à la maison et d'appliquer de manière autonome les conseils remis par ses entraîneurs afin d'arriver en prêt en pratique et ne pas nuire à la progression globale de la troupe. L'implication individuelle de chacun est le secret d'une performance réussie.

Éthique du parent

Comme la majorité de nos danseurs sont d'âge mineur, il est obligatoire que ceux-ci soient accompagnés par leurs parents lors de compétitions ou de représentations à l'extérieur de l'École de danse. Un autre responsable majeur peut prendre en charge un danseur.

Nous demandons aux parents de suivre les mêmes directives que les danseurs en matière de respect. De plus, nous demandons aux parents de respecter l'horaire déterminé. (Cours techniques, pratiques régulières ou supplémentaires, compétitions, générales et spectacles, ou toutes autres exigences des activités prévues au calendrier). Ceux-ci s'assurent également d'offrir le transport nécessaire à leur enfant. Nous demandons de porter une attention particulière à ce que votre enfant soit présent en pratique toute l'année et de manière encore plus pointue pendant la période des compétitions (mars à mai 2025).

Les parents s'engagent à respecter les échéanciers, concernant les modalités de paiement des frais d'inscriptions, des achats de costumes et autres frais liés au Programme. De plus il est de la responsabilité des parents d'assurer le retour des communications (courriels, Facebook, messages vocaux) dans un délai raisonnable.

Les parents s'assurent de motiver l'absence de leur enfant à l'avance à la réception de l'école de danse (418-724-9899 / info@edqt.qc.ca). Il informe la coordonnatrice du programme de toute information relative à une blessure ou à toute autre condition particulière et entreprend des démarches avec un professionnel de la santé si son enfant ressent de la douleur de manière continue ou répétitive.

Les parents s'engagent également à être présents auprès de leurs enfants et de les supporter dans leur cheminement au sein du programme Danse-Compétitions.

Éthique du personnel enseignant

Le personnel enseignant s'engage à s'assurer de l'application de la présente entente et des règlements relatifs au programme Danse-Compétitions. Celui-ci respectera les procédures d'intervention mises en place et fera les suivis requis selon la situation.

Le personnel enseignant s'assure de l'encadrement des élèves inscrits au programme qui sont mis sous leur responsabilité et assure une pratique sécuritaire de la danse. Il met en place les moyens nécessaires pour aider les élèves à s'épanouir dans leur pratique de la danse et dans l'atteinte de leurs objectifs. Le personnel enseignant du Programme Danse-Compétitions est conscient qu'il doit à la fois prendre en considération le développement personnel de chaque élève mais aussi de sa troupe dans son ensemble puisqu'il s'agit d'une équipe.

Les enseignants s'engagent à garder l'œil ouvert et être à l'écoute afin de pouvoir adresser toute situation inhabituelle pour assurer un milieu exempt de harcèlement. Il est important pour nous que l'environnement de danse soit un environnement sain et équilibré, qui permet la pratique de la danse quotidiennement pour tous. Si un danseur quitte un cours de danse avec un sentiment désagréable, il est important de communiquer avec la coordonnatrice du Programme Danse-Compétitions pour remédier à la situation.

Réseaux Sociaux

Les pages privées sur Facebook sont des outils très utiles pour nous afin de communiquer avec les danseurs et les parents. Nous y déposons des informations importantes ainsi que des vidéos pour permettre aux danseurs.es de répéter à la maison. Vous devez donc envoyer une demande d'adhésion à la page si vous n'êtes pas déjà membre. Nous vous demandons de rester à l'affût de l'activité sur cette plateforme.

Il est important de noter que les pages Facebook servent à faire circuler les informations quant à l'organisation, les événements du programme ou encore le matériel pédagogique. Si vous avez des questionnements ou des insatisfactions, les pages Facebook ne sont pas l'endroit indiqué pour les adresser. Nous vous demandons de prendre contact directement avec la réception de l'ÉDQT ou la coordonnatrice par téléphone ou par message privé/courriel. Tout commentaire étant jugé inapproprié sera supprimé.

Si vous désirez vous adresser à un entraîneur, nous vous demandons de laisser un message à la réception de l'ÉDQT ou de prendre contact avec la coordonnatrice du programme. **Nous vous prions de ne pas communiquer avec les entraîneurs par le biais des réseaux sociaux.**

Finalement, nous demandons aux danseurs de ne pas créer de compte ou de page sur les réseaux sociaux en utilisant en tout ou en partie le nom de l'École de danse et/ou de ses troupes.

La page Facebook du programme Danse-Compétitions se nomme :

Programme Danse-Compétitions – ÉDQT

Autorisation pour prise et diffusion d'images (photos/vidéos)

Les membres du programme danse-compétitions auront une section à remplir dans le protocole d'entente concernant l'autorisation à la prise et à la diffusion de photos et de vidéos par le personnel de l'équipe-école impliqué dans le programme danse-compétitions. Ces images seront prises à des fins pédagogiques ou encore à des fins de promotion/reconnaissance des services du programme et des activités de l'école de danse. Le contenu pédagogique sera transmis aux danseurs(euses) via la plateforme "Padlet" sur un compte privé dont les membres du programme recevront le lien en début d'année. Les danseurs(euses) auront ainsi accès aux vidéos des pratiques pour pouvoir répéter à la maison lorsque l'entraîneur(e) jugera qu'il est pertinent de capter la progression. En ce qui concerne le contenu promotionnel ou de reconnaissance des activités, celui-ci pourra être partagé par le personnel de l'école via les réseaux sociaux.

Si jamais vous désirez retirer votre consentement à la prise et à la diffusion d'images de votre enfant ou de vous-même (danseur(euse) majeur(e)), il sera important de le spécifier à votre entraîneur de et de vous retirer lorsque la prise d'image aura lieu durant l'année.

Si vous souhaitez la suppression de vos renseignements ou la modification de ces derniers d'une façon ou d'une autre, communiquez avec notre agent de protection de la vie privée ici :

Johanne Potvin
Directrice générale
22, rue Ste-Marie
Rimouski, Québec G5L 4E2
Info@edqt.qc.ca
418-724-9899

Une réponse sera transmise dans un délai de 30 jours.

Statut des danseurs

Il y a deux statuts possibles au sein du programme Danse-Compétitions.

Apprenti(e)

L'apprenti(e) est un membre à part entière de la troupe. Il ne performe pas aux compétitions sauf s'il est appelé à remplacer un interprète. Il participe donc à toutes les pratiques de la troupe et bénéficie du même encadrement ainsi que du même soutien durant les pratiques que les interprètes. Celui-ci danse avec le reste de la troupe lors du Gala Showcase de fin d'année et possiblement durant d'autres événements selon la situation si d'autres contrats s'ajoutent au courant de l'année.

L'apprenti doit démontrer la même motivation et avoir un comportement exemplaire autant dans les pratiques que dans ses cours loisirs et doit respecter le protocole d'entente au même titre que le reste des participants au programme.

***Dans le cas de l'abandon, du retrait ou de blessure d'un interprète, l'entraîneur sera en mesure d'évaluer si l'apprenti est prêt ou non à performer en compétition. Il est important de comprendre que ce rôle est extrêmement formateur puisque l'apprenti aura l'occasion de pouvoir progresser de manière intensive durant l'année en vue des prochaines auditions.**

Interprète

L'interprète performe dans toutes les prestations de la troupe ainsi qu'aux compétitions, spectacles annuels et Gala Showcase. Il doit fournir les efforts et démontrer la motivation nécessaire, l'assiduité à ses engagements, de même que d'avoir un comportement exemplaire dans toutes ses implications à l'ÉDQT.

*Dans un but de performance, l'entraîneur a le devoir et l'autorité de modifier le statut d'un danseur en cours d'année en fonction de sa motivation, son assiduité, son évolution ainsi que son respect des règlements présents dans le protocole d'entente signé en début d'année. Ainsi, un interprète peut devenir apprenti en cours d'année.

Code vestimentaire et Matériel

Les élèves doivent respecter le code vestimentaire prévu au programme en tout temps. Les bijoux sont interdits ainsi que les sous-vêtements apparents. Aucune marque apparente ne doit être vue sur les vêtements.

Une semaine des couleurs est prévue une fois par mois. Lors de cette semaine, les élèves sont autorisés à porter des items colorés tout en respectant le code vestimentaire (Ex. Maillot de couleur, Cuissards ou leggings colorés). Le règlement concernant la coiffure reste le même lors de cette semaine.

Il est interdit de circuler pieds-nus dans les couloirs. Si tel est votre désir, prévoyez une paire de sandale dans votre sac de danse pour faciliter vos déplacements. Vous trouverez les détails en lien avec le matériel qui doit se trouver dans la trousse du danseur ainsi que le code vestimentaire à la page suivante.

Code vestimentaire	
Discipline	Consignes
Toutes les disciplines	Nous vous demandons de vous référer au code vestimentaire de la discipline de la troupe dans laquelle vous êtes inscrit et de respecter celui-ci.
Trousse du danseur	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Bouteille d'eau ○ Balle molle pour automassage ○ Élastique d'entraînement de type Thera-Band ○ Bloc de Yoga (un ou deux) ○ 2 serviettes de type "Débarbouillettes" ○ Pour les cheveux : Élastiques adaptés à l'épaisseur des cheveux, pincettes, filet, fixatif, brosse à cheveux (selon la coiffure de la discipline) ○ Pour les pointes (s'il y a lieu) : Diachylons, coupe-ongles, ruban adhésif blanc de type pharmacie 	

Item obligatoire à l'effigie de l'ÉDQT

Chacun des danseurs devra se procurer **au moins un item obligatoire** à l'effigie de l'ÉDQT. Ceux-ci les porteront lors des compétitions, lors des remises de prix ainsi que lors d'autres événements. Les items disponibles seront :

- Veste de l'ÉDQT
- Chandail à capuchon ÉDQT
- Chandail molleton à col rond ÉDQT

*Il est nécessaire de surveiller les campagnes de vente d'items promotionnels afin de vous procurer ces items (Info-danse, réseaux sociaux)

Absences et Participation aux cours

Le programme Danse-Compétitions s'adresse aux élèves motivés par la pratique de la danse. Faire partie de ce programme est un privilège qui pourra être révoqué en cas de non-respect des règlements. Une évaluation est effectuée de manière continue et les recommandations doivent

être reconduites à la fin de chaque année par les entraîneurs auprès de la coordonnatrice du programme.

- Tout retard ou absence doit être communiqué à l'ÉDQT avant le début du cours par téléphone à la réception (418-724-9899) ou par courriel à info@edqt.qc.ca. Tout retard non motivé sera comptabilisé au dossier.
- En cas d'absence, la coordonnatrice du programme évaluera la situation avec les enseignants et des mesures d'appoint à vos frais pourraient être exigées selon la situation.
- Il est interdit de se rendre dans un commerce pour se procurer des boissons sucrées, des boissons énergisantes, des friandises ou de la friture avant l'arrivée à l'École de danse. Ces aliments ne sont d'ailleurs pas recommandés avant la pratique de la danse.
- Toute condition modifiant la participation aux cours devra être communiqué à la réception. Les billets du médecin/physiothérapeute ou autre professionnel devront également être remis à la réception de l'École ou envoyé par courriel à info@edqt.qc.ca. La coordonnatrice de programme fera un suivi avec les parents, le cas échéant.
- Toute motivation justifiée directement à l'entraîneur ou papier remis uniquement à l'entraîneur ne sont pas suffisants. L'information doit avant tout passer par la réception et/ou la coordonnatrice.
- La participation active est requise pour chacun des cours. En cas de blessure ou autre condition particulière, les exercices seront adaptés pour l'élève. Un billet d'un professionnel de la santé est exigé.
- Dans le cas où un élève serait malade, celui-ci sera isolé et nous aviserons les parents qui devront venir le chercher.
- Les élèves et leurs parents doivent faire preuve de respect en tout temps et envers tous (danseurs, professeurs, employés de l'ÉDQT, parent et toute autre personne gravitant autour de l'école de danse)

Politique tolérance zéro en matière d'intimidation, de violence ou de harcèlement au sein de notre organisme. Vous pouvez vous référer à cette politique détaillée disponible sur notre site web

Santé et Gestion des blessures

L'École de danse Quatre Temps prend extrêmement au sérieux la prévention et la gestion des blessures ainsi que le maintien de saines habitudes de vie. Nous entretenons un partenariat avec la Clinique de Physiothérapie Mouvement Plus+ et ceux-ci se déplacent au Centre Culturel ponctuellement durant l'année afin d'offrir des consultations à nos danseurs.

Lors de l'apparition d'une douleur ou d'une autre particularité de santé, il est important de vous référer à votre enseignant ainsi qu'à la coordonnatrice du programme afin que nous puissions vous référer à un professionnel. Nous nous assurons également de mettre au courant les parents lorsqu'un élève nous exprime ce genre d'informations.

Il est important lors de l'apparition d'une blessure d'entreprendre les démarches nécessaires telles que :

- La consultation d'un professionnel de la santé et les suivis avec celui-ci;
- La transmission de l'information et du papier médical à la coordonnatrice du programme ainsi que toute information relative à l'évolution de la situation;
- Le repos selon les directives du professionnel de la santé;
- La mise en pratique des exercices prescrits par le professionnel de la santé s'il y a lieu.

Mesures Disciplinaires

Le danseur OU le parent ne respectant pas le protocole d'entente du présent document sera sujet aux mesures suivantes :

- ✓ Avertissement verbal adressé au danseur par l'entraîneur ou la coordonnatrice du programme
- ✓ Communication par écrit remise au danseur et au parent afin de prendre connaissance et de discuter de la problématique.
- ✓ Rencontre avec le danseur et/ou le parent pour discuter de la situation
- ✓ Signature d'une "Entente" de redressement de la situation par l'élève et son parent
- ✓ Période de probation
- ✓ Suspension à durée déterminée (+Rencontre de retour pour évaluer la situation)
- ✓ Changement de statut du danseur (Interprète devient apprenti)
- ✓ Retrait du programme Danse-Compétitions

*Les mesures disciplinaires ci-dessus ne constituent pas un ordre précis d'action. Les mesures appropriées seront choisies selon la situation.

*Veuillez noter qu'un danseur du programme Danse-Compétitions suspendu pour des raisons disciplinaires pourrait également être suspendu de ses autres activités à l'ÉDQT.

Inscription

Pour être admissible au programme Danse-Compétitions il est obligatoire de participer à un cours du programme Danse-Loisirs ou être inscrit au programme Danse-Études.

La date limite fixée pour le paiement ou le premier versement des frais d'inscription au programme Danse-Compétitions est le **13 septembre 2024 à 16h30**.

Vous aurez jusqu'au **20 septembre** pour nous transmettre le protocole d'entente signé par courriel (info@edqt.qc.ca).

Modalités de paiement

Le paiement des cours du programme Danse-Compétitions doit être effectué en entier pour le 13 septembre 2024. Nous offrons l'opportunité d'étaler le paiement en 4 versements payables par carte de crédit aux dates ci-dessous.

- Date de l'inscription 2024 (Premier versement)
- Vendredi 8 novembre 2024
- Vendredi 7 février 2025
- Vendredi 4 avril 2025

Nous vous demandons de bien vouloir prioriser la méthode de paiement en ligne dont la procédure est disponible sur le padlet du programme. Au besoin, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone ou en personne sur nos heures d'ouverture.

CONTRAT D'ENGAGEMENT – PROGRAMME DANSE-COMPÉTITIONS 2024-2025

Cette portion du document doit être complétée pour les danseurs.es sélectionné.es au programme uniquement

Responsabilité de l'élève

En tant qu'élève inscrit(e) au Programme Danse-Compétitions, je m'engage à :

- ✓ Respecter les consignes de ce protocole d'entente et agir selon les valeurs de l'École de danse Quatre temps.
- ✓ Respecter tous les règlements et les politiques de l'École de danse Quatre Temps ainsi que les organismes partenaires.

Je suis conscient(e) que des absences ou des retards trop fréquents nuisent à mes apprentissages, à mon progrès et peuvent ralentir la troupe. Je comprends que je peux être suspendu(e) ou retiré(e) du programme Danse-Compétitions si je ne respecte pas les règlements et les modalités du programme et/ou de l'École de danse.

Responsabilité des parents

En tant que parent d'un(e) enfant inscrit(e) au Programme Danse-Compétitions, je m'engage à :

- ✓ Respecter les consignes de ce protocole d'entente et agir selon les valeurs de l'École de danse Quatre temps.
- ✓ Respecter tous les règlements et les politiques de l'École de danse Quatre Temps ainsi que les organismes partenaires.
- ✓ Soutenir mon enfant dans son cheminement, m'assurer que celui-ci respecte ses engagements en lien avec le protocole et travailler en collaboration avec l'équipe-école.
- ✓ Motiver les absences et informer la réception de toute information pertinente relative à mon enfant.

Je comprends que mon enfant peut être suspendu ou retiré du programme Danse-Compétitions si je ne respecte pas les règlements et les modalités du programme et/ou de l'École de danse.

Autorisation à la prise d'images (photos/vidéos)

Je, soussigné.e, consens à la prise d'images par le personnel de l'École de danse Quatre temps impliqué au sein des activités du programme danse-compétitions. J'autorise l'ÉDQT à utiliser ces images captées à des fins pédagogiques et à des fins promotionnelles. Je comprends que ces images puissent servir dans les outils de communication de l'ÉDQT, incluant mais sans limitation : site web, affiches promotionnelles et autres, servant à la promotion et à la reconnaissance des services et des activités de l'ÉDQT.

*Cette autorisation est valable pour une période limitée

En foi de quoi, j'ai signé à _____ le _____
(Ville) (Date complète)

Nom, Prénom d'un parent/tuteur.trice : _____

Signature du parent/tuteur.trice : Date : _____

*Cocher cette case fait foi de signature

Nom, Prénom de l'élève : _____

Signature de l'élève : Date : _____

*Cocher cette case fait foi de signature

*Ce document doit être coché (signé) et envoyé par courriel à l'adresse info@edqt.qc.ca au plus tard, le 20 septembre prochain.